



Température d'un dépôt non alimentaire

Par **barrabes**, le **12/02/2012** à **17:51**

Bonjour,

Je voudrais savoir quelle est la température minimum pour travailler dans un dépôt de vêtements.

En ce moment nous travaillons entre 6° et 12° avec beaucoup de difficultés, avons-nous des droits quels qu'ils soient ?

Cordialement.

Par **pat76**, le **14/02/2012** à **17:46**

Bonjour

Vous demandez à l'inspecteur du travail de venir constater les conditions dans lesquelles vous êtes obligé de travailler.

Je pense qu'après son passage la température sera plus élevée dans le dépôt car il aura obligé votre employeur à faire le nécessaire.